

Édito

Le Pacte à la croisée des législatures



“ Le projet de Pacte pour un enseignement d'excellence connaît à l'évidence des heures difficiles. Le gouvernement tarde, en effet, à s'accorder sur la nécessaire distinction des rôles de l'autorité publique, en tant que régulateur d'une part et opérateur d'autre part, pour la mise en œuvre du « dispositif de responsabilisation » et la réforme de la gouvernance, qui constituent une des pierres angulaires du projet.

Les acteurs signataires du Pacte d'excellence, et en particulier les quatre fédérations de Pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECP, CEPEONS, FELSI), ont fait savoir que la création d'une personnalité juridique distincte pour le réseau WBE est une condition indispensable à cette réforme. Il n'est, en effet, pas envisageable que les responsables du réseau WBE « contractualisent avec eux-mêmes », soient simultanément « évaluateurs » de l'ensemble des établissements et « évalués » pour les établissements de leur propre réseau, ou qu'ils soient simultanément « arbitres » pour certaines dispositions tout en étant eux-mêmes objets de l'arbitrage en tant que PO. Les risques de conflits d'intérêts sont évidents, et nous n'avons aucune raison de l'accepter.

Le projet de réforme de la formation initiale des enseignants fait aussi parler de lui, en raison des incertitudes budgétaires considérables qui entourent ce projet. À cet égard, il paraît élémentaire que le gouvernement sollicite un nouvel avis de l'inspection des finances, puisque l'on sait que l'avis rendu (en urgence) sur une première mouture du projet était clairement défavorable : « *Au niveau budgétaire, la démonstration du caractère finançable de la réforme fait défaut* », avait-il conclu.

À défaut de trouver une issue favorable sous cette législature, ces deux dossiers figurent nécessairement à l'agenda pour la formation du prochain gouvernement. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

13 mars 2018